



MAIRIE de FARBUS

9 rue de la République – 62580

Tél. : 03 21 58 68 57- Fax : 03 21 58 74 46

e-mail : mairie-farbus@wanadoo.fr

TARIFS PARTICULIERS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

CONVENTION DE LOCATION (avec ou sans cuisine)

ÉVÉNEMENTS	SALLES	
	POLYVALENTE	DEBAILLIEUL
LUNCH POUR DÉCÈS	20 €	20 €
MARIAGE (tarif à la journée-maximum 2 jours)	50 €	50 €
COMMUNION ET BAPTÊME (forfait 1 ou 2 jours)	280 €	160 €

DATE DE LA LOCATION :

Nature de la manifestation :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Attestation d'assurance à fournir OBLIGATOIREMENT et au plus tard lors de la remise des clefs.

A ou Ont pris connaissance des conditions et du règlement (Voir au Verso).

« Pour la remise des clefs, veuillez contacter Monsieur Sylvain MOREL,
Adjoint aux Fêtes, au 06 15 38 21 47 ou 03 21 22 57 84 (de préférence par S.M.S)».

Un état des lieux sera effectué avant et après la remise des clés

Les clés seront rendues le lendemain à la Salle

Fait à FARBUS, le

Signature du preneur,

Signature et Cachet de la Mairie,

Ci-joint la liste de vaisselle pour la Salle Polyvalente.

RÈGLEMENT

LA VAISSELLE CASSÉE, détériorée ou égarée sera facturée comme suit :

3 € pour 1 assiette ou 1 couteau, 2 € pour 1 verre, 1 tasse, 1 cuillère ou 1 fourchette et sur facture pour 1 plat, 1 saladier ou tout autre ustensile.

Toute dégradation aux locaux sera facturée en sus après estimation des travaux à effectuer.

LE RÈGLEMENT se fait en deux versements à la Trésorerie de Vimy, après appel de celle-ci :

- ✚ Acompte de 50 % du montant total à la réservation ;
- ✚ Solde de 50 % du montant total (+ bris et dégradation) après utilisation des locaux ;
- ✚ Une majoration de 40 € sur la facture de solde de location serait réclamée si le nettoyage de la vaisselle et/ou du lave-vaisselle était mal effectué, de même si le tri des déchets n'avait pas été respecté.
- ✚ En cas de désistement, l'appel de l'acompte sera maintenu.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LA SALLE ou devant l'entrée principale (côté rue de la Paix) **afin de ne pas créer de rassemblement par respect des riverains**. Il est cependant possible de fumer dans la cour. A cet effet, un **cendrier** est à votre disposition et nous vous demandons de **le vider à la fin de votre réservation**.

Attention, les punaises, clous, scotchs ((à éviter) et patafix sont tolérés mais à condition de les retirer après votre réception.

Nous vous demandons de garder les **portes et fenêtres fermées côté rue de la Paix**.

LE TRI DES DÉCHETS :

- ✓ **Container jaune** : emballages recyclables (papier, briques alimentaires, boîtes d'emballages, cartons, bouteilles en plastique, boîtes de conserve vides, barquettes aluminium).
- ✓ **Container vert** : déchets non recyclables.
- ✓ Vous devez enlever vos bouteilles vides à la fin de votre réservation.
Deux bennes à verres sont à votre disposition sur les places de la Gare et Saint Exupéry.



RAPPEL

- ☞ **Nettoyage et rangement après utilisation.**
- ☞ **Assurances Vol et Responsabilité Civile sont OBLIGATOIRES.**

Salle Polyvalente

Fonctionnement du Limiteur Sonore : **Attention**, dès que le niveau sonore dépasse le seuil.

- 🔊 *La lampe témoin s'allume, le régisseur de la sonorisation doit donc **diminuer le son**.*
- 🔊 *Si la valeur moyenne sur 30 secondes dépasse le seuil, la lampe clignote durant les 30 secondes suivantes.*
- 🔊 *Si la valeur moyenne sur 10 minutes dépasse le seuil, le limiteur coupe le signal et coupe le secteur sur les prises pendant 10 secondes puis se réarme automatiquement.*
- 🔊 *La 1^{ière} et la 2^{ième} coupure sont effacées une heure après leur apparition s'il n'y a pas eu d'autre dépassement.*
- ☀ *Au 3^{ième} dépassement de la valeur moyenne sur 1 minute, intervenu dans moins d'une heure, **le limiteur coupe définitivement le secteur**.*

Salle Charles Debaillieul

- 🔊 **Eviter les musiques excessives à partir de 22 heures.**

🔊 Signature du Preneur,